

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QUE:-

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion tenue le 4 mai 2009 et est déposé au bureau municipal et quiconque veut en prendre connaissance peut le faire pendant les heures de travail régulières :

#324.1.2009 amendent le règlement #324 décrétant un tarif pour certains biens, services ou activités dans la municipalité

\*\*\*\*\*

At the council meeting held May 4, 2009 the West Bolton municipal council adopted the following by-law. The by-law is filed at the municipal office and anyone wishing to consult it may do so during regular office hours.

#324.1.2009 amending bylaw #324 Enacting a charge for certain goods, services or activities in the municipality.

**DONNE** A BOLTON-OUEST CE **jour de mai DEUX MILLE NEUF.**

\_\_\_\_\_  
Directrice Générale

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Carrol Kralik, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi le

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce.

Signé.....  
Titre